

CNIS - CEDD

10 juin 2010

---

# Bilan du règlement statistique européen sur les déchets

Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)

Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS)

Xavier GHEWY

Resources, territoires et travaux  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

# LES BESOINS, L'EXISTANT

- Des statistiques incomplètes, **un besoin d'harmonisation** des définitions, dans un objectif de comparabilité et d'évaluation entre pays européens, besoin statistique et environnemental
- Le questionnaire **EUROSTAT- OCDE** annuel sur les déchets municipaux, aujourd'hui indicateurs structurels
- La France mobilise les résultats des **enquêtes de l'Ademe** sur les déchets ménagers et assimilés, ITOM, infos collecte sélective

**Déchet : Toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire (directive cadre)**

## **LE RÈGLEMENT EUROPÉEN 2002R2150**

- **Le règlement statistique européen sur les déchets (RSD) instaure **une obligation de réponse biennale** sur la production et le traitement des déchets (hors déchets nucléaires)**
- **1<sup>er</sup> texte européen en la matière, basé sur une nomenclature statistique des déchets, différente des nomenclatures spécialisées**
- **Première année d'exercice 2004**

# RSD : LE SYSTÈME D'INFORMATION

## Introduction : définitions, unités statistiques, sources

- **Annexe I** : relative à la production de déchets selon une matrice types de déchets (48) X secteurs d'activité (20), Nace Rev.2
- **Annexe II** : relative aux traitements des déchets , selon une nomenclature agrégée, installations : nombre, capacités
- **Annexe III** : **Nomenclature statistique des déchets basée sur le catalogue européen des déchets, les 3 niveaux**
- **Rapport qualité**

# ÉLABORATION DE LA RÉPONSE FRANÇAISE

## Les règles :

- Limiter autant que possible la charge administrative
- Le SOeS (ex- Ifen) assure la maîtrise d'œuvre et la coordination de la réponse au RSD
- Améliorer la connaissance des flux en concertation avec les services concernés (fichier ICPE),
- Présentation des enquêtes nouvelles au CNIS, opportunité et visa : enquête déchets non dangereux, construction, enquête Ademe

## Les secteurs difficiles :

- Tertiaire enquête Commerce de gros et de détail
- Les déchets agricoles

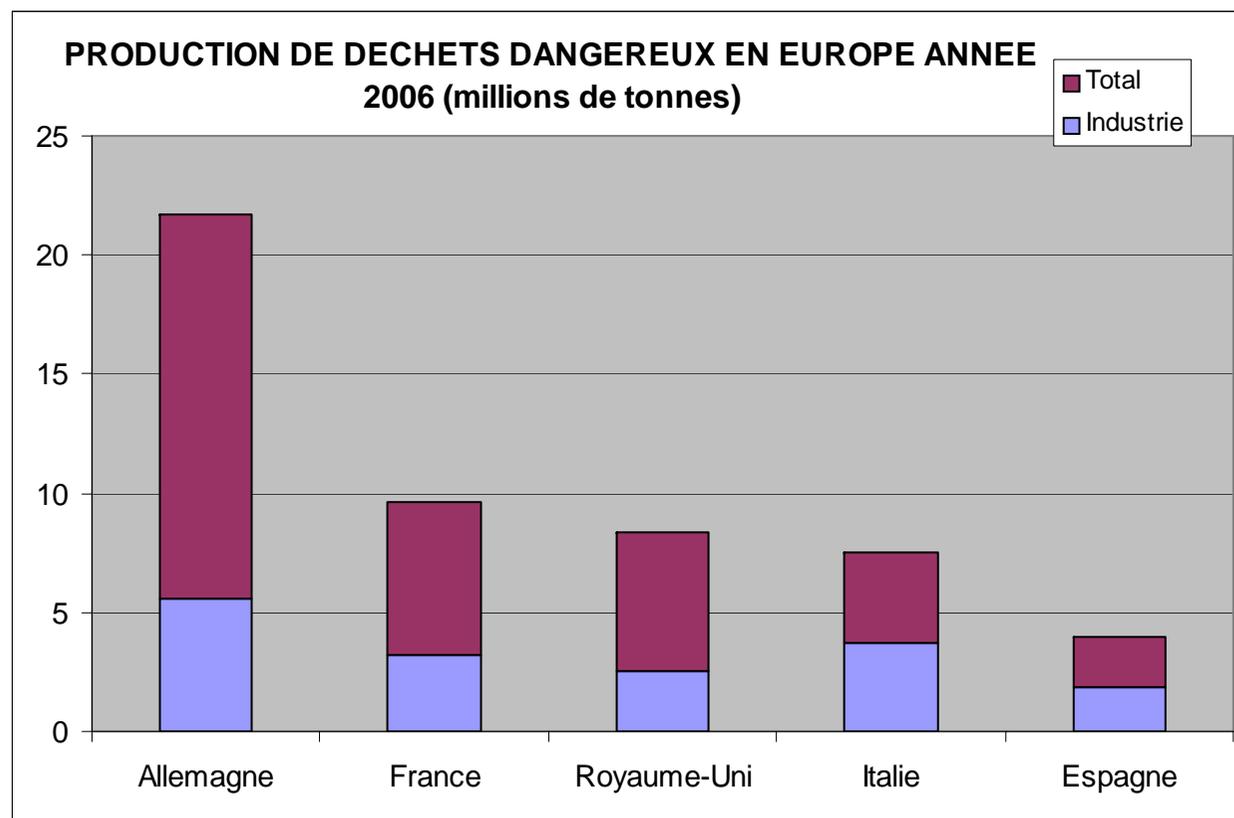
# LES CONTRIBUTEURS

- Les **données administratives** : base fichier ICPE/GEREP, la BDERU, les filières REP
- **Les enquêtes** sur les déchets :
  - de l'ADEME : ITOM, Collecte, MODECOM
  - de l'INSEE : Déchets non dangereux PSI, déchets du commerce DAT
  - du MEEDDM (SOeS), BTP, Transports
  - Du SSP : déchets agricoles
- Les données issues des **Professionnels**, FEDEREC, éco-emballages...
- L'actualisation des données, périodicité des enquêtes

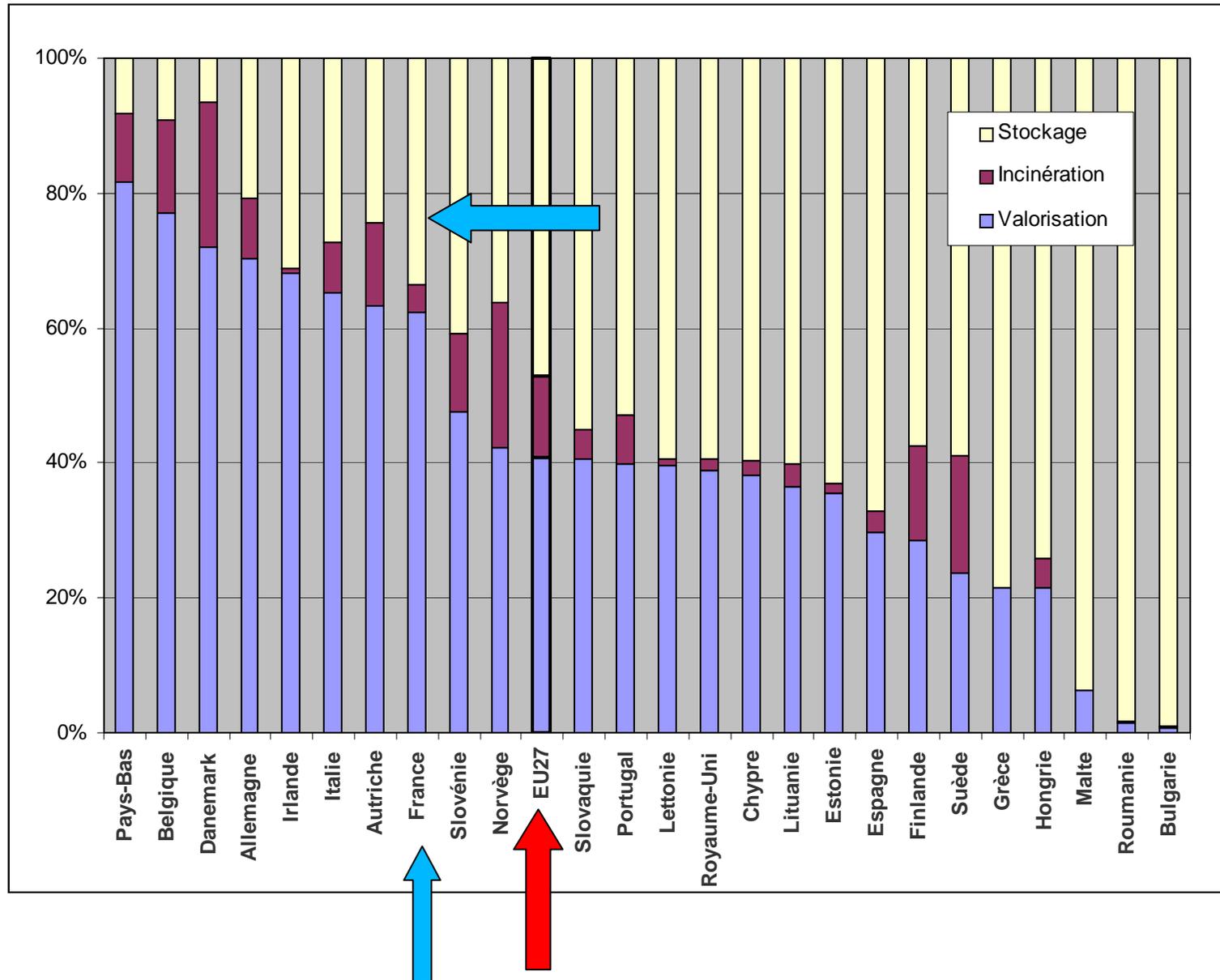
# PRODUCTION TOTALE DE DECHETS SELON LE RSD EN 2006

En millions de tonnes							
	Secteurs						
Catégorie de déchets	Agriculture et Pêche	Industrie	Construction, BTP	Tertiaire	Assainissement	Ménages	Total
Déchets minéraux		2,73	347,50	0,07			350,30
Déchets non minéraux non dangereux	0,83	20,17	8,47	22,06	7,63	26,79	85,95
déchets dangereux	0,39	3,34	2,91	2,03	0,90	0,04	9,61
<b>Total RSD</b>	<b>1,22</b>	<b>26,24</b>	<b>358,88</b>	<b>24,16</b>	<b>8,53</b>	<b>26,83</b>	<b>445,86</b>
					Source : MEEDDM/SOeS		

# LA PRODUCTION DE DECHETS DANGEREUX EN 2006



# TRAITEMENTS DES DECHETS DANS L'UNION EUROPEENNE EN 2006



# Le RSD UN RÈGLEMENT EN COURS D'ÉVOLUTION

- Les améliorations proposées par Eurostat pour la réponse 2010 :
  - **Liste des déchets**, chimiques, ferreux non ferreux, déchets verts et BTP
  - Simplification des listes de l'annexe 2
  - Identification des **déchets secondaires** (déchets issus du traitement des déchets)
  - Fusion du secteur de la pêche avec l'agriculture et la sylviculture

# LA RÉPONSE FRANÇAISE : LES POINTS A AMÉLIORER

- **Le secteur tertiaire** producteur et aussi dernier détenteur des déchets,
- **Déchets biodégradables**, déchets de la restauration...
- La capacité des installations de traitement
- **Régionalisation du recyclage**

# HARMONISATION EUROPÉENNE ET GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

- **RSD** déchets produits par les ménages : 421 Kg/hab/an (OM + CS)
- **L'Article 46** : une volonté d'harmonisation des indicateurs français avec les indicateurs européens
- **Les objectifs Grenelle** en matière de déchets :
  - Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant et par an pour les 5 prochaines années
  - 35 % des déchets ménagers et assimilés en 2012 et 45 % en 2015 : recyclage matière et organique
  - 75 % des emballages ménagers et des déchets d'entreprises recyclés en 2012